

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 449

Date dépôt 10/09/2019

Date validation 08/10/2019

### MASTER DE SPÉCIALISATION EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	3. Sciences et techniques	DOMAINE D'ÉTUDES	20. Art de bâtir et urbanisme
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS et ANGLAIS	CRÉDITS	60

#### A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. A ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Elaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

Ce master de spécialisation a pour objectif de former des professionnels et chercheurs pour devenir des urbanistes hautement qualifiés. Ce type de formation en urbanisme pour concepteur n'est pas couvert par les masters de l'ULB, le Master en Urban Studies (ULB-VUB) et le futur master en management urbain de l'ULB à Charleroi. Au contraire il y a un besoin de définir un programme avancé en urbanisme et en recherche par le projet pour les étudiants avec une formation initiale en architecture et paysage (MA Architecture, MA Landscape architecture, MSc Architectural Engineering).

Ce programme est constitué de cours théoriques, studio et séminaire spécifiquement définis pour ce master de spécialisation par des professionnels et des académiques dans le domaine de l'urbanisme. Il consiste en un tronc commun théorique de 20 ECTS en anglais, un module de projet de 16 ECTS (avec deux options anglais ou français), une mémoire de fin d'études de 16 ECTS et un stage de 8 ECTS.

Les plus de la formation sont :

- » Stratégie de projet comme élément clef avec focus sur la description spatiale du territoire et la recherche par le projet.
- » Focus sur la transition et la durabilité – changement climatique et économique, écosystème territoriaux et métabolisme urbain, écologie du paysage et espace public, mobilité et transport, urbanisme de la transition et développement territorial.
- » Orientation de recherche par le projet – valeur du programme pour développer des doctorats appliqués en urbanisme
- » Stage en agence professionnel ou centre de recherche

Ce master de spécialisation envisage diverses méthodes d'enseignements : exercice d'analyse territoriale, planification et projet dans le module d'atelier, conférences, séminaires et travaux individuels dans le module fondamental.

## **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

1. Produire des réponses spatiales aux défis de la transition sociale, économique et écologique.
2. Démontrer comment la gestion efficace des ressources, le redéveloppement économique et l'innovation sociale sont fortement liés à l'urbanisme de la transition.
3. Expliquer la nature politique et méthodologique de l'urbanisme durable et réfléchir à la façon dont les planificateurs travaillent efficacement dans les structures démocratiques de prise de décisions.
4. Reconnaître la contribution que la planification peut apporter aux environnements bâtis et naturel et en particulier aux conséquences des changements climatiques et socio-économique.
5. Intégrer les principes d'égalité et de justice sociale à travers une approche participative de l'urbanisme afin de promouvoir l'implication des différentes communautés et d'évaluer l'importance et l'efficacité de l'engagement communautaire dans le processus de planification.
6. Évaluer les principes et les processus de conception participative pour créer des lieux de haute qualité et améliorer le domaine public au profit de tous dans la société.
7. Démontrer des compétences en matière de recherche, d'analyse, d'évaluation ainsi que la capacité de prendre des décisions appropriées fondées sur des données probantes.